

Direction générale des entreprises  
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »  
(renouvellement)**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 13 décembre 2018;

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

- Dossier 2018-4591: Emile Henry.
- Dossier 2018-4614: Etablissements Roze.
- Dossier 2018-4717: Cléopâtre Colles et Couleurs.
- Dossier 2018-4630: Chantier Naval Borg.
- Dossier 2018-4680: Maison Drucker.
- Dossier 2018-4685: La Ciergerie des Prémontrés.
- Dossier 2018-4525: Etablissements J. Merigous.
- Dossier 2018-4672: Eclairage Roger Pradier.
- Dossier 2018-4677: Lucien Gau.
- Dossier 2018-4425: Serres et ferronneries d'antan.
- Dossier 2018-4509: Poterie d'Albi.
- Dossier 2018-4701: Filature Arpin.
- Dossier 2018-4715: Etablissements J. Toulemonde père et fils.
- Dossier 2018-4706: A La Lorraine.
- Dossier 2018-4676: Léonard Parli.
- Dossier 2018-4516: Etablissements Lepère.
- Dossier 2018-4666: Borlis.
- Dossier 2018-4727: Atelier du Bracelet Parisien.
- Dossier 2018-4579: Interstyl – Les Ateliers de Boissiers.
- Dossier 2018-4724: Tricots Saint-James.
- Dossier 2018-4740: Rubel et Ménasché.
- Dossier 2018-4702: Manuel Soirat Lapidaire.
- Dossier 2018-4694: La Forge de Style.
- Dossier 2018-4723: Nailler.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 février 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*La sous-directrice du commerce,  
de l'artisanat et de la restauration,*  
ISABELLE RICHARD